

Y a-t-il une justice pour le parent endeuillé ?

Michaël Sheehan

Père d'un enfant suicidé. Bénévole au Centre de prévention du suicide de Québec,
Juge de la Chambre Civile de la cour de Québec

Michael Sheehan est père de quatre enfants. Il est membre du groupe de parents endeuillés, Solidarité-Deuil d'enfant et bénévole au Centre de prévention du suicide à Québec où il a fait 450 heures d'écoute téléphonique. Il se rend également dans les universités, les cégeps et les écoles secondaires pour parler de prévention du suicide aux étudiants et aux professeurs. Dans son autre vie, il est juge à la chambre civile de la Cour du Québec. Durant plusieurs années, il fut également juge au Tribunal des droits de la personne.

Plusieurs pensent que le décès d'un enfant représente la pire des injustices. Ils ont raison. Il le prive de ce qu'il a de plus précieux : sa vie et sa sécurité. Ce qui est moins connu, c'est que le décès d'un enfant peut ruiner la vie de ses parents.

Lorsqu'un parent prend son enfant nouveau-né dans ses bras pour la première fois, son émerveillement est rapidement suivi d'un élan d'amour et de générosité qui se manifeste par une promesse : « Ne crains rien, je serai toujours là pour toi ; pour te protéger et assurer ta sécurité. Je ne ménagerai aucun effort pour te nourrir, te vêtir, te loger et répondre à tous tes besoins matériels. En plus de t'éduquer, je te transmettrai mes valeurs les plus chères et je ferai tout pour assurer ton épanouissement. »

Lorsque ce même enfant le précède, son parent a la conviction d'avoir manqué à sa promesse et violé son engagement solennel. Son sentiment d'échec et ses remises en question le convainquent que son identité de parent n'était que du maquillage, échafaudée sur le faux. À la fin de l'année 95, j'ai vécu ce sentiment d'avoir violé mon engagement de parent.

Le 27 novembre 1995, c'était l'anniversaire de naissance de mon épouse. Nous sommes donc allés souper au restaurant accompagnés de Philip, notre deuxième enfant âgé de 25 ans et de Anthony, notre plus jeune âgé de 14 ans. Notre aîné Martin, notre fille Cynthia et Marie-Chantale, l'épouse de Philip, étaient tous à Montréal. À la fin du repas, les gens du restaurant sont venus autour de la table, ont présenté un gâteau de fête à mon épouse et ensemble, nous lui avons chanté « bonne fête » et « c'est à ton tour de te laisser parler d'amour ». Ils ont même sorti une caméra Polaroid et ont pris une photo qu'ils lui ont remise en souvenir. Tout le monde était souriant.

De retour à la maison, Philip n'arrêtait pas de nous remercier d'avoir été invité pour la belle soirée. Dans la cuisine, avant qu'il ne s'en retourne chez lui, je lui ai dit d'arrêter de nous remercier, car c'était toujours très agréable quand il était là. J'ai mis mes mains sur ses épaules et je l'ai regardé dans les yeux en lui disant : « Tu sais Philip,

La Mort d'un enfant. Approches de l'accompagnement et du deuil

ton papa t'aime. » Il m'a répondu avec un grand sourire : « Moi aussi papa je t'aime. » Et là on s'est embrassé. Avec cela, il est reparti chez lui.

En vous racontant cela, je le revois encore partir avec son grand sourire, car le lendemain, alors que j'étais à mon bureau au Palais de justice, la police m'a appelé pour m'informer qu'on avait retrouvé la voiture de Philip, ainsi que Philip et qu'il était sans vie, pire encore, qu'il s'était suicidé. C'est ainsi que je suis embarqué dans le tordeur à émotions qu'est le deuil d'un enfant.

L'angoisse et la souffrance du parent endeuillé

La nature humaine dicte qu'éventuellement, chaque personne va finir par vieillir et mourir. Dans l'ordre normal des événements, on vieillit avant de mourir et non l'inverse. Il n'est donc pas « normal » qu'un enfant prédécède ses parents, encore moins ses grands-parents. Le décès d'un enfant résulte soit d'une maladie, d'un accident ou encore d'un suicide. Dans tous les cas, il s'agit d'un événement tragique.

Très souvent, la maladie, le suicide et même l'accident d'un jeune, lorsqu'il résulte de comportements à risque, sont précédés d'une longue période d'angoisse, de souffrance et d'inquiétude chez ses parents. Cela est tellement vrai que leurs amis ont parfois tendance à voir le décès de l'enfant comme une « libération » pour ses parents. Pourtant, rien n'est plus loin de la vérité. La souffrance d'avant est pénible, mais celle d'après est indescriptible. Le décès d'un enfant n'est jamais une libération pour ses parents.

Au début, lorsqu'on apprend que notre enfant est décédé, on est assommé et on est dans un coma. On entre dans une bulle où on ne réalise pas ce qui s'est passé. Bien qu'on avise la parenté et qu'on organise des funérailles, on agit sur le pilote automatique. On est là, mais on n'est pas là.

Quelques semaines ou quelques mois plus tard, on essaie de reprendre notre routine en retournant au travail, souvent cela ne fonctionne pas car on est incapable de se concentrer sur autre chose que notre perte. On est incapable de se concentrer parce qu'on est en train de comprendre que notre perte est réelle et permanente. Lorsqu'on réalise « la permanence de notre perte », qu'on ne fait pas un cauchemar, ni même un mauvais rêve, mais que notre enfant est parti pour toujours, on « en mange toute une ». La permanence de la perte est une des tragédies du décès, le départ de notre enfant est pour toujours et rien ne peut être fait pour le ramener. On a beau faire toutes sortes d'invocations et j'en ai faites comme bien d'autres, des « paris avec Dieu », mais c'est littéralement « peine perdue ».

J'ai promis que s'Il me ramenait mon fils, je ne me tromperais pas cette fois-ci, que je serais un bon parent s'Il me donnait une deuxième chance. J'ai essayé de troquer ma job de juge que j'adore et tous mes comforts matériels en échange de la vie de mon fils et j'ai même augmenté la mise en offrant de prendre sa place si cela pouvait lui redonner la vie, mais rien de cela n'a fonctionné. La raison est bien simple, c'est que la vie n'a pas de prix et lorsqu'elle est éteinte, c'est pour toujours.

Y a-t-il une justice pour le parent endeuillé ?

Normalement, lorsqu'on se trompe ou qu'on commet une erreur, la vie nous donne une deuxième chance. Si on dit quelque chose de blessant à un ami, on peut s'excuser et être pardonné. Si on échoue un examen, il y a des reprises, on peut même reprendre une année au complet. Dans le cas d'un travail mal fait, la loi nous oblige de le reprendre, tout en nous donnant le droit de le faire. Le décès d'un enfant, lui, n'offre aucune deuxième chance à ses parents, de corriger la situation, aucune reprise, aucun pardon. On ne peut prendre la bobine, la reculer et réécrire le scénario. Le décès d'un enfant est définitif. Il est irréversible et pour toujours.

Comme parent endeuillé, on vit une culpabilité énorme. On trouve toujours une raison pour se culpabiliser suite au décès de notre enfant. Si le décès résulte d'un accident, on l'a mal protégé. S'il résulte d'un suicide, on a omis de lui inculquer le goût de vivre. S'il résulte d'une maladie, on lui a transmis des mauvais gènes. Chose certaine, cette culpabilité n'a rien de logique. Lors d'une réunion d'un groupe de soutien pour parents endeuillés, un père m'a dit : « Ma fille prenait de la drogue et elle a fini par se suicider. Elle avait 17 ans. Je me sens tellement coupable que je pense que je vais me suicider moi aussi ». Je lui ai alors demandé : « Si toi tu te suicides, est-ce que ce sera de la faute de ton père à toi ? » On peut toujours comprendre qu'un autre parent n'est pas responsable du décès de son enfant, mais on a beaucoup de difficulté à se pardonner notre propre épreuve.

Les parents endeuillés vivent une crainte continuelle à l'effet que l'impensable puisse se reproduire, qu'un autre de nos enfants va subir le même sort ; que nous-mêmes allons le subir ; que notre relation de couple va éclater. On vit un sentiment de rejet et on est incapable de comprendre comment il se peut que notre amour et l'amour que notre enfant avait pour nous n'aient pas réussi à l'immuniser contre le décès prématuré. Enfin, tout au long de la première année, on vit des fêtes qui ne sont pas des « fêtes » : le Nouvel An, la Saint-Valentin, la fête des mères, la fête des pères, les anniversaires de chaque membre de la famille, son anniversaire à lui, les vacances et toutes les réunions de famille et finalement, le premier Noël qui nous rappellent douloureusement notre perte et qui nous démontrent à répétition que le décès d'un enfant n'est jamais une libération pour ses parents.

La réhabilitation du parent endeuillé

Si le décès d'un enfant est si tragique, si injuste et si assommant pour ses parents, comment faire pour éviter de « sombrer » à notre tour ? Après plusieurs années de deuil personnel et de bénévolat auprès de parents endeuillés, j'ai fini par réaliser que la réhabilitation d'un parent endeuillé passe par une série de gestes et de mesures aidants que je regrouperais en trois démarches distinctes : 1) profiter des conseils universellement reconnus ; 2) réexaminer notre relation de couple ; 3) être plus « juste » envers soi-même. À défaut d'une baguette magique, ces mesures constituent le meilleur substitut que je connaisse.

Les conseils universellement reconnus

Les conseils universellement reconnus sont bons, valables et efficaces. C'est un non-sens de ne pas au moins les essayer. De nos jours, nous vivons dans une société branchée sur la « haute vitesse ». Cela comporte certains avantages, mais ils nous amènent à escamoter des choses. Le deuil d'un enfant ne peut être escamoté, ni refoulé, ni compressé, ni vécu à haute vitesse. Il faut donc être réaliste dans nos attentes. Se donner du temps et en tout premier lieu, le droit de vivre notre peine et de pleurer.

Il faut profiter de l'aide partout où elle existe et sous toutes ses formes. C'est le temps ou jamais de faire appel à nos amis, nos amis « vrais », même au risque de les « exploiter ». C'est lors de difficultés que l'amitié « vraie » se vérifie. Le plus grand privilège qu'on peut faire à un ami est de lui dire qu'on a besoin de son amitié, qu'on a besoin de son écoute. Certains seront incapables de jouer ce rôle, mais heureusement, un ou deux amis capables d'endurer notre peine et de nous écouter avec compassion suffiront.

Ensuite, il faut profiter des groupes d'endeuillés. Certains n'aiment pas cette formule d'aide, mais elle peut être très bénéfique pour ceux qui en profitent. Comme parent endeuillé, on a souvent l'impression que « personne ne nous comprend », puisqu'ils n'ont pas vécu pareille épreuve. Si tel est le cas, on retrouvera au sein d'un groupe de parents endeuillés, au moins quelques personnes qui ont subi exactement la même épreuve et qui vivent les mêmes émotions. Cela nous aidera à comprendre que nous ne sommes pas « seuls au monde » à vivre pareille épreuve.

Pour ma part, le groupe Solidarité-Deuil d'enfant à Québec, membre du Réseau des Amis compatissants m'a énormément aidé. Le Réseau des Amis compatissants, un réseau d'entraide pour parents endeuillés, est actif partout en Amérique et même en Europe. Enfin, il existe des groupes d'endeuillés spécialisés pour les endeuillés par suicide, cancer, etc. Le centre de service de santé de notre localité peut habituellement nous aider à retrouver le groupe qui nous convient le mieux.

En dernier lieu, il ne faut jamais éviter de recourir à l'aide professionnelle le cas échéant. Une intervention individuelle avec un professionnel tels un psychiatre, un médecin généraliste, un psychologue, un travailleur social et surtout un professionnel spécialisé dans la réhabilitation des endeuillés peut être très bénéfique. Cette forme d'aide n'implique pas nécessairement une longue thérapie et n'est pas nécessairement coûteuse. En obtenant de l'aide, il faut reconnaître que chacun possède son expertise et a son rôle à jouer. Un ami n'est pas un intervenant et vice-versa. Il en va de même pour les membres de notre famille et nos proches.

Il faut accepter l'absence de réponses à nos questionnements. La mise au rancart de notre questionnement est apaisante, aucune question ni aucune réponse ne nous ramènera notre enfant. Il faut resituer notre épreuve en réalisant qu'il ne s'agit pas d'un geste de rejet à notre égard, que nous ne sommes pas coupables d'un tel événement et que

Y a-t-il une justice pour le parent endeuillé ?

finalement, il résulte d'une situation hors de notre contrôle et de notre volonté. Le décès de notre enfant n'est surtout pas une pénitence envoyée d'en Haut dans le but de nous punir pour nos erreurs, nos fautes ou notre mode de vie.

Il faut réaliser qu'il n'existe aucune règle ni aucune force irrésistible obligeant un autre membre de la même famille de subir le même sort. D'autre part, rien ne décrète l'éclatement de notre vie de couple suite au décès de notre enfant. Dans la vie du couple, comme ailleurs, chaque deuil est différent. Il est donc normal que chaque partenaire réagisse différemment au décès de son enfant.

On peut écrire une lettre à notre enfant disparu pour lui dire les choses qu'on ne lui a pas dites et qu'on dirait maintenant s'il était encore ici. Éventuellement, on peut se centrer sur nos souvenirs, les bons moments, ses valeurs et ses qualités pour tenter de se les approprier pour nous. On peut élaborer un projet à la mémoire de notre enfant. Le décès d'un enfant ne s'oublie jamais. Il nous affecte pour toujours et modifie profondément notre façon de voir. Il nous amène à réaménager nos priorités, à se centrer sur les « vraies choses ». On peut mettre nos valeurs en marche, profiter de notre nouvelle façon de voir, de notre nouvelle échelle de priorités pour entreprendre des choses qui constitueraient un bel hommage à notre enfant disparu.

Des parents fortunés peuvent léguer, à leur décès, un montant substantiel à une œuvre de bienfaisance, mais pourquoi attendre d'être mort pour poser un tel geste ? L'établissement d'une fondation pour venir en aide à une cause méritoire est certainement une belle façon de perpétuer la mémoire de notre enfant. Une fondation donne un effet multiplicateur à notre générosité. Chacune de ses subventions fait travailler une armée de professionnels et de bénévoles extraordinaires.

D'autre part, il n'est pas nécessaire d'être fortuné pour faire la mise en marche de nos valeurs, de nos convictions et de notre nouvelle échelle de priorités. Les parents endeuillés comprennent fort bien l'importance de la compassion et de l'écoute. Ils ont donc beaucoup à offrir comme bénévoles. Le bénévolat nous permet d'agir au niveau le plus noble sur le plan humain. Il nous propose de grandir et de nous épanouir. Il nous permet de réaliser nos rêves de jeunesse et de se replacer sur la route de la réhabilitation. Il peut bannir à tout jamais un sentiment d'échec.

Réexaminer sa relation de couple

Dès le salon funéraire, des gens m'ont prédit que ma relation de couple ne résisterait pas à une telle épreuve. Avec le recul, on peut les comprendre, car le deuil d'un enfant met une relation de couple à dure épreuve. Il génère des émotions en montagnes russes en plus d'un sentiment de culpabilité et d'échec. On se convainc facilement que le décès d'un enfant représente le pire des échecs pour un parent. Il s'agit d'un terrain fertile pour la mésestime, le blâme, les récriminations, la dépression et une perte totale de nos moyens. Tous ces symptômes peuvent même conduire à la rupture d'une relation de couple.

La Mort d'un enfant. Approches de l'accompagnement et du deuil

Les trois modèles d'une relation affective :

Le deuil d'un enfant va immanquablement avoir un impact énorme sur la vie de couple de ses parents. La raison est bien simple, le deuil d'un enfant écorche chacun des parents et les amène à subir les étapes du deuil dont nous avons déjà parlé. Par ailleurs, l'impact du deuil d'un enfant sur la vie de couple de ses parents va varier énormément dépendamment du modèle de relation affective dans laquelle se trouvent les parents. C'est pourquoi il est important d'examiner les trois modèles d'une relation affective.

Lorsqu'on décide d'aimer une autre personne, on peut généralement le faire selon l'un ou l'autre de trois modèles possibles. Dans le premier modèle, on est centré exclusivement sur nos besoins à nous. On exige la présence constante de l'autre. C'est là qu'on entend dire : « Je l'aime tellement, je veux passer chaque instant avec elle » ; ou encore : « Je l'aime tellement que je veux l'avoir uniquement pour moi. »

Dans ce modèle, on veut le bien de l'autre, mais on le veut avec un amour axé sur la jalousie. Cela entraîne un amour contrôlant, égoïste et parfois violent. Ce modèle est étouffant pour l'autre, il viole sa liberté.

Dans le deuxième modèle, c'est tout le contraire. On se retrouve dans une relation centrée exclusivement sur les besoins de l'autre. Ici, on se consacre totalement et exclusivement à l'autre, c'est là qu'on dit : « Je vis seulement pour l'autre » ou encore « Je vis par l'entremise de l'autre » et enfin on se convainc que « L'autre représente tous mes rêves, toutes mes aspirations, tous mes plaisirs et toute ma vie ».

Ici aussi, on veut le bien de l'autre, mais on le veut avec un amour axé exclusivement sur la renonciation, l'abnégation et l'esclavage. Cela entraîne un épuisement, une baisse d'estime de soi et la déprime. Ce modèle est étouffant pour nous. Il viole notre propre liberté.

Enfin, on a le troisième modèle qui lui se situe entre les deux modèles extrêmes. Ce troisième modèle est centré non pas exclusivement sur nos besoins à nous ni exclusivement sur les besoins de l'autre, mais plutôt sur les besoins des deux partenaires. Dans ce modèle, on y retrouve un amour équilibré. C'est là que l'on se dit : « Je vis pour chacun de nous ». Ici on recherche non seulement le bien de l'autre, mais notre propre bien également. Ici aussi, on veut le bien de l'autre, mais on le veut avec un amour axé sur le partage. Ce troisième modèle entraîne l'épanouissement, le développement, la croissance, le bonheur, le plaisir et les joies. Ce modèle est aidant pour les deux. Il favorise la liberté de chacun.

Lorsque le deuil d'un enfant arrive :

Lorsque le deuil d'un enfant arrive dans le cadre du premier modèle, on blâme l'autre. Dans le cadre du deuxième modèle, on se blâme et on se culpabilise nous-même. Dans le cadre du troisième modèle, on ne blâme pas et si on se culpabilise, parce qu'on se culpabilise toujours, on le fait moins. Dans les deux premiers modèles, le deuil se vit très difficilement. Ces deux premiers modèles sont des modèles problèmes dans toute relation amoureuse ou affective, même dans la relation mère/enfant, père/enfant.

Y a-t-il une justice pour le parent endeuillé ?

Lorsque le deuil d'un enfant arrive dans le cadre du troisième modèle, contrairement aux deux premiers, on bénéficie pleinement de l'entraide et du soutien de notre partenaire.

La validité du troisième modèle :

La validité du troisième modèle d'une relation affective, celle centrée sur les besoins des deux partenaires, se vérifie à plusieurs égards. D'abord, dans l'Évangile, les commandements de Dieu se résument à deux : « Aimer Dieu et aimer son voisin ». Ce deuxième commandement d'aimer son voisin, comporte par ailleurs un ajout important, car il nous propose d'aimer notre voisin : « ... comme vous vous aimez vous-même ». On a donc le droit de s'aimer nous-même ; il est bon et permis de s'aimer nous-même. En aimant notre conjoint, notre conjointe, il faut aussi s'aimer nous-même ; il faut donc aussi s'occuper de nos propres besoins. En s'aimant nous-même, on est plus serein, plus heureux et mieux équipé pour aimer l'autre.

La psychologie moderne nous enseigne que la santé mentale repose essentiellement sur l'équilibre. Le troisième modèle d'une relation affective représente l'équilibre. Il se situe au centre, à mi-chemin entre les deux extrêmes. Il est axé sur les besoins des deux partenaires alors que le premier est axé exclusivement sur nos besoins à nous et que le deuxième est axé exclusivement sur les besoins de l'autre.

Les spécialistes en relations d'aide disent tous la même chose. Pour aider les autres, il faut d'abord s'occuper de nos propres besoins ; il faut toujours être attentif à ses propres besoins.

Chaque personne vit un deuil à sa façon. C'est la devise de chaque groupe de soutien pour endeuillés. Chaque personne vit un deuil différemment. Cela est vrai à l'intérieur d'un même couple. Il n'y a aucune raison logique pour laquelle deux partenaires vivraient un même deuil de la même façon. Chaque partenaire dans un couple a ses besoins émotionnels. Chacun a des besoins différents. Il faut respecter ces besoins différents. Si notre partenaire ne vit pas le deuil de notre enfant de la même manière que nous, ce n'est donc pas par manque de sympathie ni parce qu'il ou elle est insensible à nos besoins, à nos émotions, ou à notre peine. C'est uniquement parce que son « code émotionnel » est différent du nôtre. Si on veut réussir comme couple à vivre un deuil sans se faire trop « écorcher », il faut accepter cette réalité.

La mauvaise nouvelle dans tout ceci, c'est que chaque relation de couple s'inscrit en partie dans le premier modèle tout comme dans le deuxième. La bonne nouvelle, c'est qu'avec des efforts constants, on peut ajuster notre relation de couple pour tenter de la centrer sur le troisième modèle.

Je n'ai pas de recettes magiques pour diminuer les effets négatifs du deuil d'un enfant sur la relation de couple ni pour augmenter les effets positifs d'un tel deuil sur la relation de couple. D'autre part, en étant conscient du danger qui nous guette à titre de parents endeuillés, on peut faire en sorte que notre relation de couple ait des effets positifs sur notre deuil. Car s'il y a une chose de certaine, c'est que le deuil d'un enfant se vit plus facilement à deux que seul.

La Mort d'un enfant. Approches de l'accompagnement et du deuil

Être plus « juste » envers soi-même :

La troisième mesure de réhabilitation consiste à adopter un regard plus « juste » envers soi-même. Mais attention, pour rendre justice, il faut un minimum de calme et de sérénité. Il va donc de soi que cette mesure ne s'applique pas à une personne qui vient tout juste de subir la perte de son enfant. Lorsqu'on vient de subir une telle épreuve la blessure est béante et on est incapable de s'astreindre à une analyse rationnelle de la situation. On a alors le droit de vivre des émotions et même de les exprimer. Cela est d'ailleurs recommandé par tous les experts et fait partie de tout processus de deuil et de perte. Cette troisième mesure de réhabilitation s'adresse plutôt aux personnes qui tentent de faire face au décès de leur enfant à la suite de la période initiale du deuil.

Les émotions en liberté :

Pour se sentir bien physiquement, des fois, il faut entreprendre une cure d'amaigrissement, faire des exercices et suivre une diète. Tôt ou tard, lorsqu'on a fait des excès, il faut tout simplement perdre du poids. En psychologie, on ne parle pas de diète, mais on applique le même remède lorsqu'on vante les mérites de l'équilibre et d'une vie équilibrée.

Des fois, notre épreuve fait tout simplement de « l'embonpoint ». C'est là qu'une injustice inutile contre laquelle il faut se prémunir, fait son apparition. Il est bien connu qu'une épreuve génère une pléiade d'émotions tels : la honte, la colère, la culpabilité et un sentiment d'échec. À la longue, ces émotions peuvent finir par grossir une épreuve hors de toutes proportions avec la réalité. Lorsque cela nous arrive, nous sommes victimes d'une double épreuve : l'une objective et l'autre subjective. Le temps est alors venu de faire subir une cure d'amaigrissement à notre épreuve, de se recentrer sur la « vraie » réalité.

Lorsque l'on vit le décès d'un enfant, notre perte en elle-même génère suffisamment de douleur et de souffrance pour contenter le plus masochiste d'entre nous. Notre verre est déjà plein. Nous ne sommes pas en manque de douleur ni de souffrance. Alors pourquoi grossir notre épreuve en y ajoutant des émotions destructrices comme la honte, la culpabilité, la colère, etc. ?

Lorsqu'une panoplie d'émotions prend le contrôle d'une épreuve, on peut normalement lui diminuer la taille en y injectant une dose de réalité, quelques vérités solides, reconnues et acquises. Le « vrai » est un excellent antidote à l'imagination et aux émotions en liberté. L'inconnu est souvent terrifiant, mais « l'heure juste » rassure, délimite et apaise, même la pire épreuve. Lorsqu'un enfant décède, la réalité pour ses parents est que leur enfant ne reviendra jamais, car pour lui la vie sur terre est terminée, mais pour eux le restant de leur vie sur terre commence et les possibilités d'actions, de projets, de joies et d'épanouissement sont quasi infinies.

Il faut résister absolument à la tentation de permettre à une épreuve de prendre « toute la place » dans notre vie. La pire des épreuves n'est jamais aussi grande que notre vie entière. Si on permet à nos épreuves de grossir et de prendre toute la place, celles-ci vont immanquablement

Y a-t-il une justice pour le parent endeuillé ?

masquer tout le beau dans notre vie tels : la santé, l'amour, l'amitié, l'estime, la réussite etc.

Enfin, une mise en garde additionnelle à cet égard. Si jamais le décès d'un enfant génère chez un de ses parents cette vision tronquée de la réalité qui l'amène à conclure que sa propre vie représente une longue série de pertes et d'échecs, qu'il est un « perdant », qu'il n'y a rien de « beau » dans sa vie et enfin qu'il n'a plus rien à espérer de la vie et que jamais les choses ne vont s'améliorer, le temps est venu d'obtenir de l'aide professionnelle. Cette vision tronquée de la réalité peut être dangereuse pour sa santé et sa sécurité. Les soins et les mesures personnels à eux seuls, ne sont ni suffisants ni recommandés en pareille circonstance.

Les limites de la rationalisation :

Au cas où mes propos vous auraient séduit même le moindrement, je voudrais vous mettre en garde contre le danger de trop vouloir rationaliser vos épreuves et les émotions qui les entourent. Pascal nous souligne que l'homme est bien caractérisé par sa raison, mais que celle-ci est à comprendre par rapport à d'autres éléments, telles les passions et l'imagination. Par rapport à l'imagination, il dit :

« C'est une partie dominante dans l'homme, cette maîtresse d'erreurs et de faussetés, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours, car elle serait règle infaillible de vérités, si elle l'était infaillible du mensonge. Cette superbe puissance ennemie de la raison, qui se plaît à la contrôler et à la dominer, pour montrer combien elle peut en toute chose, a établi dans l'homme une seconde nature. Elle fait croire, douter et nier la raison. Elle suspend les sens, elle les fait sentir. Elle a ses fous et ses sages. »

Plus loin, il ajoute que la raison se comprend encore par rapport au cœur, lieu d'ouverture à l'au-delà de soi, au Créateur, à la grâce, aux autres, à la création et qu'il n'est pas en notre pouvoir de régler :

« Nous connaissons la vérité, non seulement par la raison, mais encore par le cœur. C'est de cette dernière sorte que nous connaissons les premiers principes et c'est en vain que le raisonnement, qui n'y a pas de point de part essaie de les combattre. »

Il ajoute que le cœur et la raison ont chacun leur ordre propre :

« Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point. »

En résumé, nos pensées, nos réactions et nos comportements sont gouvernés non seulement par la raison, mais aussi par les passions, par l'imagination et même par le cœur. Il faut résister à la tentation de vouloir évacuer tous ces éléments de nos épreuves, de nos pertes, de nos contraintes et de nos déceptions. Par ailleurs, la raison a toujours sa place. Pour Pascal, même la foi ne réduit pas la raison à néant. La raison est toujours mise en valeur, mais des fois elle doit se soumettre :

« Il faut douter où il faut, assurer où il faut, en se soumettant où il faut. Qui ne fait pas ainsi n'entend pas la force de la raison. Il y en a qui

La Mort d'un enfant. Approches de l'accompagnement et du deuil

faillent contre ces trois principes, ou en assurant tout comme démonstratif, manque de se connaître en démonstration, ou en doutant de tout, manque de savoir où il faut se soumettre, ou en se soumettant en tout, manque de savoir où il faut juger. »

En examinant les émotions entourant nos épreuves, on peut réduire leur taille, les resituer, les empêcher de grossir artificiellement et de prendre toute la place. Surtout, on peut les empêcher de venir masquer tout le beau que nous avons auparavant et que nous avons encore dans notre vie. Enfin, avec un effort assidu et beaucoup d'aide, on peut donner un nouvel élan à notre goût de vivre, même après la pire des épreuves, celle du décès de notre enfant.

La justice envers les autres enfants :

Le décès d'un enfant affecte chaque membre de la famille. C'est la raison pour laquelle les frères et les sœurs vivent eux aussi un lourd deuil. Vu leur propre douleur, des fois les parents ne réalisent pas l'ampleur de celle de leurs autres enfants. Lors d'une conférence, notre fille Cynthia a affirmé quelques années plus tard : « Quand mon frère Philip s'est suicidé, j'ai non seulement perdu mon frère, mais j'ai aussi perdu mes parents pour au moins un an ».

Tout ce que nous avons mentionné plus haut quant à la relation affective au niveau du couple peut se reproduire dans la relation père/enfant, mère/enfant. Plus l'enfant décédé « prenait de la place » dans la vie de ses parents, plus leur deuil sera difficile. Plus il sera difficile pour les parents, plus il sera difficile pour les frères et les sœurs. D'autre part, chacun des autres enfants vit son propre deuil, un deuil différent de ses parents et différent de ses frères et sœurs.

À force de constater la douleur de ses parents, un frère ou une sœur pourrait comprendre que : « Le seul enfant qui compte est celui qui est décédé. » Beaucoup de sensibilité sera donc requise pour limiter les dégâts et éviter les distorsions dans les communications. Enfin, lors du décès de leur frère ou de leur sœur, nos autres enfants ont des grands besoins. En tant que parents, nous nous devons de leur accorder la liberté et le soutien voulus afin qu'ils vivent leur propre deuil à leur façon. Tout comme nous, plus ils obtiendront de l'aide, plus ils se réhabiliteront et plus ils seront éventuellement en mesure de contribuer à la réhabilitation de l'ensemble des membres de la famille.

Quelques aspects juridiques

Le décès d'un enfant peut donner ouverture à la réclamation d'une indemnité statutaire de la part de ses parents. Bien qu'une telle indemnité ne nous ramènera jamais notre enfant, il n'y a pas lieu d'y renoncer inutilement. Une indemnité monétaire peut toujours être utilisée à des fins bénéfiques et il n'y a rien de répréhensible à réclamer son dû. Il faut donc formuler sa réclamation dans les délais voulus et ne pas hésiter à consulter un juriste compétent pour nous assister le cas échéant.

Si le décès donne lieu à une poursuite en justice pour faute professionnelle ou autres, il faut être doublement prudent. L'issue d'un

Y a-t-il une justice pour le parent endeuillé ?

procès est souvent aléatoire. Par ailleurs, une poursuite en justice peut être coûteuse et épuisante, non seulement du point de vue monétaire, mais également du point de vue psychologique. Avant de s'y aventurer, il est donc essentiel de consulter un juriste compétent, possédant une expertise reconnue dans le domaine concerné. Après avoir choisi le bon professionnel, il faut lui donner « l'heure juste », c'est-à-dire lui donner tous les faits pertinents sans les colorer. En dernier lieu, il faut se résigner à suivre ses conseils ou à tout le moins, à y attacher la plus grande importance. Il ne sert à rien de choisir le meilleur professionnel pour nous guider si on insiste à « faire à notre tête ».

Le décès d'un enfant met souvent en cause un aspect juridique plus global, soit un problème de société. La protection de la vie et la sécurité des citoyens sont l'objectif numéro un de toute société civilisée. La Charte québécoise des droits et libertés reconnaît dès son article 1 que « tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté ». Toutes les chartes du monde entier énoncent le même principe. La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce à l'article 3 que : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». La Convention européenne des droits de l'homme énonce à l'article 2 que : « Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi ».

Si nous vivons en société plutôt que sur une île déserte, c'est que nous voulons profiter de l'entraide de nos concitoyens. Nous voulons aussi contribuer à cette entraide. La Charte québécoise axe cette entraide sur le respect de la vie. Dès son article 2, elle énonce explicitement que « l'être humain dont la vie est en péril a droit au secours » et elle ajoute que « toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril », personnellement ou par l'entremise de d'autres.

Le décès d'un enfant représente donc la négation de notre droit fondamental numéro un, notre droit à la vie. Il représente également l'échec de l'objectif numéro un de toute société civilisée, la protection de la vie de ses citoyens. Les parents endeuillés sont très bien placés pour entreprendre la lutte contre les injustices et les lacunes sociales qui mettent en danger la vie de nos jeunes. Cette lutte peut être menée sur plusieurs fronts et moyennant des démarches à la portée et à la mesure des capacités de chacun. La tâche est suffisamment grande pour accueillir tous les efforts et personne n'a à se sentir exclu ni inutile, car collectivement, les parents endeuillés sont forts. Unis et engagés, ils peuvent changer les choses.

En résumé

Plusieurs affirment que : « Le temps arrange les choses ». Cela est vrai, mais le temps arrange les choses uniquement si l'on en profite pour poser une série de gestes aidants. À cet égard, il ne faut jamais hésiter à obtenir de l'aide de nos amis, de nos collègues, de nos proches et même de professionnels le cas échéant. Cette aide existe, elle est efficace et il ne faut jamais hésiter à y avoir recours, car elle peut tout changer.

En deuxième lieu, ce n'est pas vrai que le décès d'un enfant signifie la fin de la vie de ses parents. La vie comporte un nombre innombrable

La Mort d'un enfant. Approches de l'accompagnement et du deuil

de belles choses, d'événements magiques et de belles rencontres. Il ne faut pas permettre à notre épreuve de « prendre toute la place » et de masquer tout le « beau » dans notre vie. Une des meilleures façons de se replacer sur la route de la réhabilitation à la suite du deuil d'un enfant est de faire la mise en marche de nos valeurs, de nos convictions et de notre nouvelle échelle de priorités en s'engageant dans une action bénévole à notre portée.